

# STAGIAIRE IUFM, POURQUOI SE SYNDIQUER ? POURQUOI AU SNES ?

Le SNES, ce sont avant tout des profs, des CPE, des surveillants, etc ... qui donnent beaucoup de leur temps (certains sont partiellement déchargés, le SNES fait le choix de ne pas accorder de décharge totale (à Lille, c'est au maximum un mi-temps), tu as donc affaire à des collègues que tu es susceptible de rencontrer dans un établissement, d'où ce tutoiement).

**Pour beaucoup de stagiaires, l'adhésion au SNES est liée à la participation au mouvement inter puis intra-académique. Certes, une des occupations du SNES est la défense individuelle et collective des personnels bien au delà des seules mutations, et notre efficacité dans ce domaine n'est plus à prouver**

## Mais le syndicalisme ne s'arrête pas là !

**Etre syndiqué au SNES, c'est être informé.**

Par exemple, actuellement de violentes attaques sont menées contre nos métiers, nos statuts, nos missions. Tu trouveras des éléments sur les projets de réforme dans nos publications (mémos à nous demander, US qui est le périodique national envoyé à tous les syndiqués, bulletin académique tous les 2 mois, circulaire envoyée dans les établissements et à afficher).

**Etre syndiqué au SNES, c'est aussi la possibilité de participer à la réflexion sur nos enseignements et de contribuer à l'élaboration de nos revendications, c'est aussi réfléchir sur les évolutions de notre métier**

De nombreux dossiers sont en discussion et notamment :

- **la masterisation**, le devenir des concours de la formation
- le dossier brûlant du **lycée et du bac** : disparition programmée des séries, diminution des horaires élèves et profs, semestrialisation, etc .... réforme soutenue par le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, condamnée par d'autres syndicats dont le SNES qui vient de claquer la porte des discussions qui n'étaient en réalité qu'un simulacre.
- **Collège** : toujours en débat, le collège unique, le socle commun et l'accompagnement éducatif de 16 à 18 h. Notre refus des propositions ministérielles est lié à diminution des enseignements disciplinaires pour mettre en œuvre les réformes et à la baisse des exigences, notre objectif étant la formation au plus haut niveau pour tous, que cela passe par la filière générale, professionnelle ou technologique.
- **Les certifications en langues vivantes** : utilisées par des organismes privées qui font payer l'EN (près de 90 euros par élève), utilisant les enseignants (non rémunérés, chargés de corriger des épreuves dont ils ne sont pas à l'origine)

**Sur toutes ces questions, nous pouvons te faire parvenir une documentation si tu le souhaites. Demande là !**

## Se syndiquer au SNES, c'est cher ?

105 euros pour un certifié/CPE ou 114 pour un agrégé, c'est une somme importante, mais qui ne représente en réalité que 0.7 % de tes revenus sur l'année (payables en plusieurs fois). Certains syndicats font le choix de « brader » les adhésions pour attirer les jeunes professeurs (et rétablissent les prix la 2ème année, surprise !). le SNES considère les stagiaires comme des personnels à part entière traités de la même manière que les autres personnels qu'il syndique. Et chez nous, pas d'adhésion reconductible imposée : le SNES de Lille considère que se syndiquer est un acte volontaire (que nous t'inviterons à refaire l'an prochain sans te l'imposer).

Tu peux aussi décider d'attendre pour bénéficier de la déduction fiscale de 66 % mais c'est prendre le risque de passer à côté d'informations essentielles pour ta carrière.

A toi qui hésite à te syndiquer, mais qui fais malgré tout confiance au SNES pour t'aider et te conseiller, sache qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Comment se syndiquer ? En donnant le bulletin joint au trésorier du SNES de ton établissement ou en le renvoyant directement au SNES académique.